

Webinaire inter-RMT n° 1 – 23 mars 2022

Quelles organisations des filières et des acteurs d'un territoire permettent de favoriser la circularité des matières et de l'économie ?

Autonomie territoriale, enjeux et articulation food/feed/énergie













# Enjeux, déclinaison et finalité des Projets Alimentaires Territoriaux

Valérie Genouville (Chambre d'agriculture de Normandie)
Réseau normand des PAT











# Origine : Dispositif lancé par le MAA pour développer des systèmes alimentaires durables

- Alinéa 1 de l'article L1 du Code Rural (LAAAF, 2014) : une ambition forte au travers des PAT
  - « assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique »
- Qui vise à répondre à l'échelle des territoires aux enjeux du Plan National Alimentation (PNA)
  - Articulé depuis 2019 avec le Plan National Nutrition Santé (PNNS)

 Plan National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNNA 2019-2023)

Textes de référence



UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE ET UNE RECHERCHE ACCRUE DE SYNERGIES





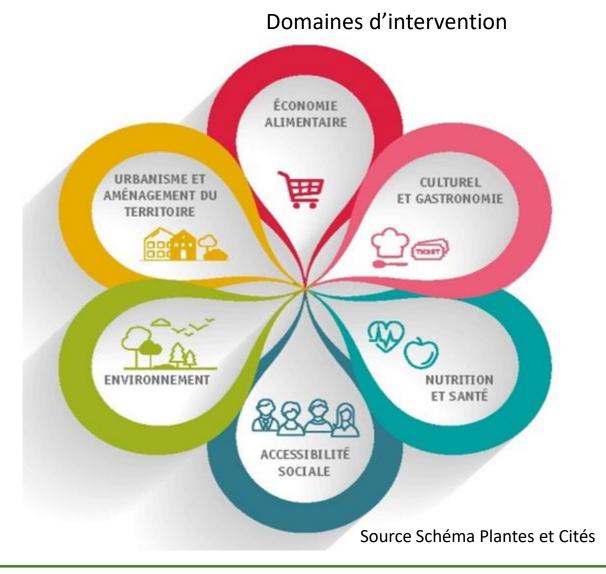






## Finalités et Déclinaison

- Les PAT regroupent différents domaines d'action pour les mettre en cohérence sur un territoire donné, en particulier pour l'intervention publique
- Le PAT est donc une démarche transversale qui mobilise différents leviers d'intervention et implique une grande diversité d'acteurs, au sein de la structure porteuse, au sein du territoire.
- L'alimentation n'est pas une compétence obligatoire des collectivités => Une volonté et un portage politique fort de la structure porteuse sont nécessaires
- Structure porteuse: le plus souvent impulsé par un EPCI (Com com, Agglo, Métropole), un territoire de projet (PNR, Pays..), mais aussi Département voire Commune: pas de cadre réglementaire => PAT à différentes échelles, un territoire peut être concerné par plusieurs PAT













# Modalités de mise en oeuvre

- Le projet du PAT se co-construit avec l'ensemble des acteurs
  - diagnostic : en lien avec les différentes parties prenantes sur le territoire
  - un processus de concertation associant les acteurs locaux et les impliquant dans la définition des enjeux, des objectifs
  - De cette vision partagée, plus ou moins prospective, découle une stratégie et un programme d'actions
  - dont la mise en œuvre repose sur la mobilisation des acteurs locaux. La collectivité ne prend pas en charge toutes les actions (coordination)
  - Avec une gouvernance transversale plus ou moins ouverte (ex : association de collectifs citoyens)

- Une reconnaissance nationale par un processus de labellisation
  - Niveau 1 PAT émergents/en construction (maxi 3 ans)
  - Niveau 2 : garantit des PAT opérationnels dotés de moyens dédiés (budget, animation) et d'un processus d'évaluation.

Une dynamique renforcée par le Plan de relance (mesure 13)

332 PAT reconnus par le ministère au 1er janvier 2022 MAA carte des PAT

Loi Climat et Résilience =>
Un dispositif de suivi national porté par les
Ministères en cours d'étude











# Le PAT : une démarche fédératrice et structurante



- Quelles actions?
- dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande (circuits courts), maintien de la valeur ajoutée sur le territoire (transformation), contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- dimension environnementale:
   développement de la consommation de
   produits locaux et de qualité, valorisation
   d'un nouveau mode de production
   agroécologique, dont la production
   biologique, préservation de l'eau et des
   paysages, lutte contre le gaspillage
   alimentaire, réduction GES
- dimension sociale: éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.











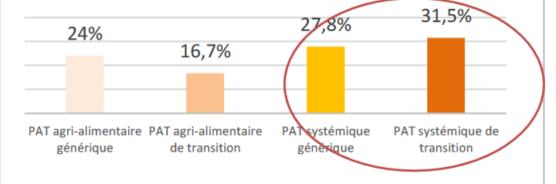
# Typologie de PAT (travaux du RnPAT)

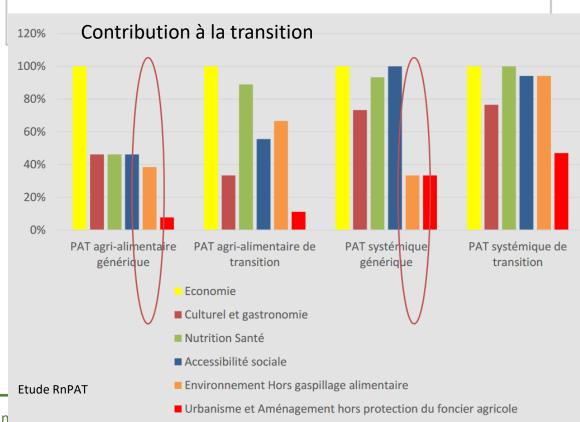
## Typologie fondée sur le croisement :

- De la transversalité du projet (prise en compte d'un ou plusieurs secteurs d'action publique
- Les PAT agri-alimentaires : un récit de développement fondé sur la mise en ressource de l'agriculture et des savoir-faire alimentaires (axe « producteurs »
- Les PAT systémiques : un récit fondé sur l'accessibilité de tous à une alimentation locale de qualité (axe « mangeurs »
- Des contributions annoncées à la prise en compte de la transition (particulièrement de ses enjeux environnementaux)
- Les PAT génériques : ancrage territorial –équilibre
- Les PAT de transition : approche + forte adaptation des pratiques (production biologique) changement climatique, préservation des sols, qualité de l'eau, qualité des sols

Une orientation forte vers des PAT systémiques de transition : attentes financeurs (Plan de relance, CRTE), lien autres politiques de planification (PCAET, PLUi...)<sub>Circularité territoriale - Webinaire in</sub>

















# Zoom Normandie

- Une quarantaine de démarches alimentaires 26 PAT labellisés niveau 1
- De la commune au Département (ex 76), majoritairement des communautés de communes
- Des PAT avec une logique « projet » à partir des problématiques/enjeux
- Des PAT avec une approche « changement » à partir d'une vision commune

### Données

#### Projets alimentaires territoriaux (PAT) en Normandie au 31/12/2021

	Commune	2
	EPCI	25
$\mathbb{Z}_{\mathbb{Z}}$	Groupe d'EPCI ou PETR	5
	Parc naturel régional	2
	Conseil départemental	1

0	PAT émergent	2
0	PAT en cours	ç
0	PAT finalisé	1
0	PAT labellisé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	23

#### Communes concernées par au moins 1 PAI

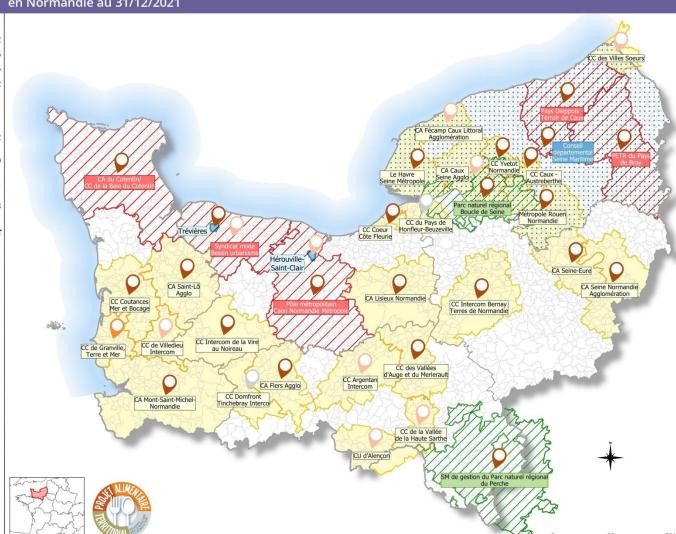
Département	Comm. PAT	Part/total
Calvados	418	79 %
Eure	233	40 %
Manche	416	93 %
Orne	257	67 %
Seine-Maritime	708	100 %
Normandie	2 032	77 %

#### Population concernée par au moins 1 PAT

Département	Pop. PAT	Part/total
Calvados	618 966	89 %
Eure	280 124	47 %
Manche	474 054	96 %
Orne	211 609	75 %
Seine-Maritime	1 255 883	100 %
Normandie	2 840 636	85 %

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont élaborés de territoire. Ils visent à donner un cadre stratégique et enieux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques

Sources : Admin-express 2021 © ® IGN / DRAAF SRAL et Réseau régional des PAT 31/12/2021





Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Normandie http://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/











# Mobilisation des acteurs pour une circularité territoriale

Sabine Julien (DRAAF Normandie - Réseau normand des PAT)











# Des préoccupations communes aux démarches alimentaires territoriales

- Favoriser une économie de la proximité : accroître l'approvisionnement du territoire en produits locaux de qualité, raccourcir les chaines et les distances d'approvisionnement, favoriser les démarches d'économie circulaire
  - Valoriser les productions du territoire (maîtrise de la chaine de valeur : revenu des agriculteurs, économie locale )
  - Créer du lien entre producteurs et mangeurs (et de la confiance : traçabilité de l'alimentation)
  - Réduire les « importations » de produits, les transports et limiter les émissions de GES
  - Préserver les ressources locales
- Les axes de développement
  - Développement de nouvelles productions, nouvelles filières avec des pratiques durables
  - Relocalisation de la production et des outils (transformation, distribution), réflexion autour de la logistique
  - Lutte contre le gaspillage alimentaire sur toute la chaine alimentaire : du champ à l'assiette et la valorisation des biodéchets

Agir pour une plus grande autonomie alimentaire en faveur d'un territoire plus résilient face aux crises (sanitaires, climatiques)











# cela implique

- Une connaissance partagée des systèmes alimentaires, de leur fonctionnement, des atouts et contraintes des différents acteurs
- Une capacité de mobilisation et d'entrainement des acteurs du territoire (acteurs économiques, institutionnels, collectivités, citoyens)
- De nouveaux modèles de partenariats/coopérations entre les acteurs économiques, entre les acteurs économiques et autres acteurs du territoire (associations, collectivités)
- Des mutualisations d'équipements, d'espaces ou encore de ressources humaines entre plusieurs acteurs d'un territoire permettant une utilisation plus efficace des ressources.











# 1 – faire « circuler » l'information,

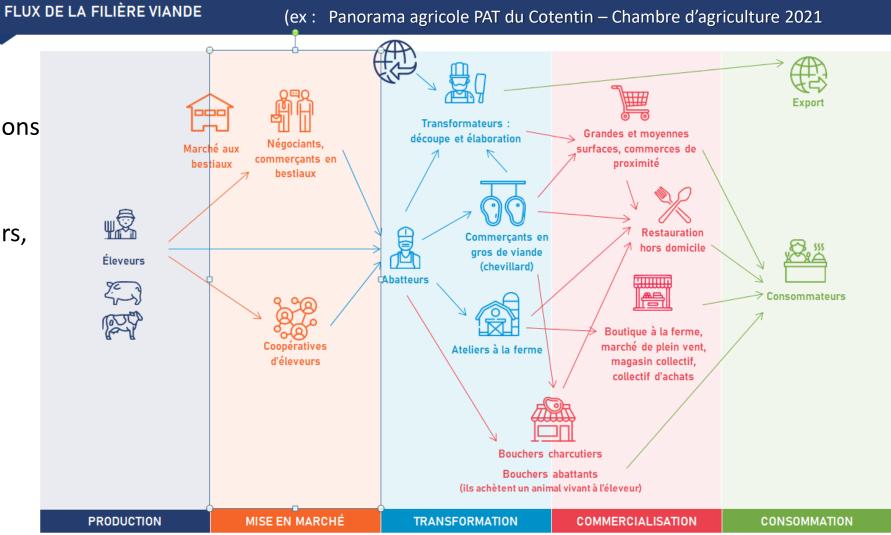
Ex Diagnostic des PAT : identification des productions et des flux générés dans le territoire et

hors territoire

- Identification des acteurs
- Identification des interactions

Comprendre le système alimentaire : le rôle des acteurs, Leurs contraintes, Leurs attentes Leur échelle d'intervention

Approche par filière Approche croisée











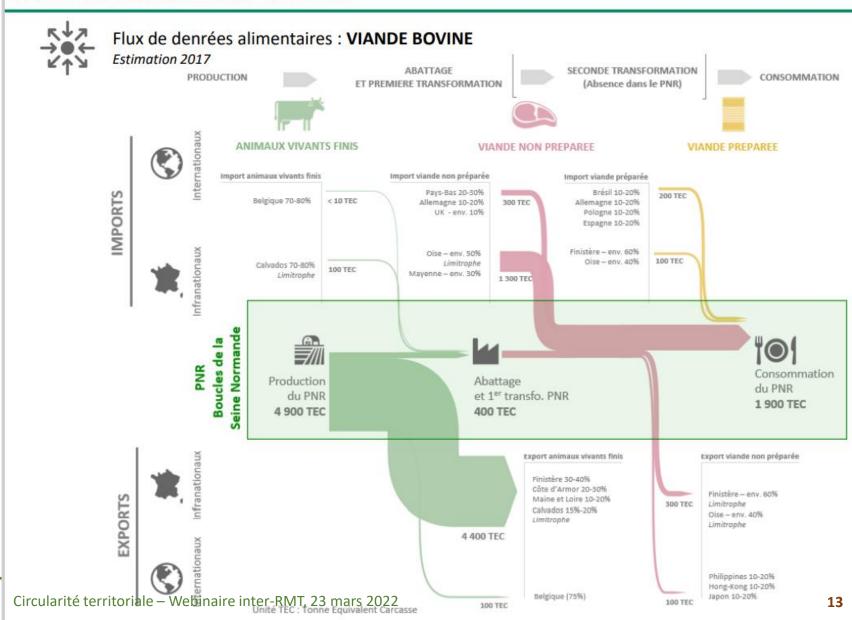


# 1 – faire « circuler » l'information

Difficulté à collecter des données et des statistiques sur les flux, à quantifier les flux propres au territoire pour fixer des objectifs de relocalisation ou de développement au regard des besoins du territoire et pour évaluer dans un second temps l'effet des actions engagées à l'échelle territoriale

Ex : diagnostic BASIC PNR des Boucles de Seine

#### **FLUX DE DENREES ALIMENTAIRES**













# 2- Mobiliser: Favoriser la mise en relation des acteurs

- Faciliter l'interconnaissance entre acteurs de la « sphère agricole »
  - Rencontre entre producteurs de systèmes différents
  - Rencontres producteurs/transformateurs, entre producteurs /acheteurs intermédiaires
  - Rencontre des structures de conseil entre elles
- Permettre l'échange entre secteurs d'activité
  - Agriculture –Artisanat Commerce
  - Implication des structures de l'ESS, de l'insertion dans les démarches alimentaires
- Développer les relations entre secteurs économiques et collectivités
  - Compréhension des compétences de collectivités
  - Connaissance/adaptation des dispositifs d'accompagnement
- Favoriser les liens avec les acteurs de la recherche, de l'enseignement
  - Explorer de nouvelles voies, mobiliser les acteurs de demain
- Développer une communication directe producteurs –habitants
  - Compréhension du métier, des produits, changement des habitudes de consommation
  - Implication des citoyens dans les questions alimentaires

Demande des financeurs
Politique ETAT
Politique Région
=> Favoriser la
coopération dans les
AAP, AMI











# 3 – De nouveaux modèles de partenariat/coopération entre acteurs

En plus de la structuration entre acteurs agricoles : création de collectifs (ateliers de transfo, structures de commercialisation, création de filière avec un opérateur économique....)

## Quelques exemples pour conforter production et valorisation en proximité

- Engagement des associations et des citoyens : ex : dans le développement des AMAP
- Développement de la contractualisation sur certaines filières locales
  - Ex : filière bœuf normand avec les magasins AUCHAN (coopérative Natup)
  - Ex : engagements de gestionnaires de restauration collective
- Développement de coopération privé agriculteurs sous diverses formes
  - Ex : projet de plate-forme logistique grossiste viande + collectif de producteurs IBNS au Havre
  - Implication de sociétés de transport privé dans la logistique alimentaire et la distribution
- Développement d'outils co-portés collectivités acteurs agricoles
  - Ex : Création de SCIC de production maraichère (ceinture verte) pour l'appro des agglomérations
  - Ex : Création de légumeries en lien avec des chantiers d'insertion (mise à disposition de locaux
  - Ex : plate-forme Agrilocal pour l'appro en restauration collective (ex : département 76)
  - Ex : Appui du MIN à la création d'un box fermier pour la vente de produits locaux aux professionnels











Un exemple d'économie circulaire en Normandie : la lutte contre le gaspillage alimentaire à tous les niveaux de la chaine alimentaire et pour tous les acteurs

- Glanage au champ et Récupération des invendus agricoles pour les structures d'aide alimentaire (Association Solaal)
- Récupération des invendus du MIN vers atelier de transformation solidaire (ANDES)
- Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective :
  - Loi Egalim : développer l'appro local en produits de qualité 50 % de produits sous signes de qualité, durables à partir de 2022 dont 20 % produits bio
  - La lutte contre le gaspillage : économie reportable sur l'achat de produits de qualité
- Récupération des biodéchets des cantines et restaurants et revalorisation via la méthanisation (ex : entreprise TerraLeo en Seine Maritime)
- Installation de composteurs auprès des particuliers et actions de prévention











## Mobiliser à l'échelle du territoire

# Les « plus »

- Relations inter-personnelles : contact direct
- Le repérage de complémentarités entre acteurs (ex : appro de magasins en produits diversifiés, partage d'ateliers de transfo, ...)
- L'identification de besoins et de fournisseurs (ex : création d'AMAP, appro restaurants)
- La valorisation d'initiatives et l'expérimentation (nouvelles mobilités pour la livraison dernier km, outils itinérants.....

## Les difficultés

- Manque de temps des producteurs, artisans...
- Implication plus difficile des acteurs économiques intervenant à une large échelle ex: coopératives, grossistes, abattoirs... (stratégie d'entreprise axée sur les filières longues)
- Organisation de certains distributeurs à des échelles autres (ex : centrales d'achat de GMS)
- Risque de concurrence si réflexion uniquement à l'échelle locale (ex : multiplication des projets de légumeries)











# Les questions qui se posent

#### Question d'échelle

- Perception différente des acteurs : proximité, produit local
- Échelle économique : seuils de rentabilité d'équipements, stratégie d'entreprises
- Echelle territoriale : compétences des porteurs de projet pour agir

### Question de la temporalité

- Changement : engagement dans la durée (habitudes alimentaires, pratiques agricoles, investissements, ...
- Projet à faire vivre dans le temps : moyens d'animation, ingénierie financière
- Continuité des politiques publiques (mandat électif, dispositifs d'appui Etat et/ou collectivités,

#### Question de l'évaluation

- La mesure des effets des politiques locales, comment, jusqu'où, par qui
- Influence des politiques / facteurs d'influence externes (ex : réforme de la PAC, crises )

Des dynamiques nouvelles, encore beaucoup de champs à explorer